

Assistantes maternelles

Agréées par le conseil départemental, les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile.

Indépendantes, elles sont employées et rémunérées par les parents.

À Bobigny, différents services vous informent et vous aiguillent dans votre choix et vos démarches.

→ Secteur des assistantes maternelles agréées du conseil départemental (SAM)

8-22, rue du Chemin Vert
Immeuble Verdi – 1^{er} sous-sol
01 71 29 22 34

Ce service permet d'obtenir la liste des assistantes maternelles agréées indépendantes disponibles sur la commune. Il informe et accompagne également les personnes souhaitant devenir assistantes maternelles.



→ Relais assistantes maternelles (RAM) – service municipal

Au centre polyvalent de santé Aimé Césaire
26, rue de la ferme – 1^{er} étage
01 75 34 30 19

Accueil uniquement sur rendez-vous

Le RAM aide à répondre à toutes les questions que les parents se posent pour trouver une assistante maternelle et établir une relation de confiance avec elle.

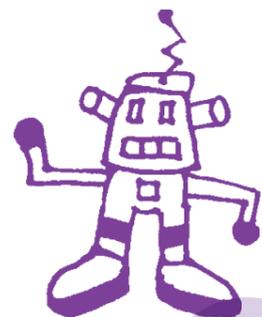
C'est aussi un lieu d'information sur les prestations, droits, démarches à effectuer et d'orientation vers les différents services. Le RAM permet également aux assistantes maternelles de rompre leur isolement et de se professionnaliser.

Des ateliers y sont organisés pour les enfants.

En partenariat avec la CAF, le RAM met à jour les disponibilités des assistantes maternelles sur le site www.mon-enfant.fr.

Le RAM bénéficie de financements de la Caisse d'Allocations familiales.

Établir une demande de place en crèche



LES CRÈCHES MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS :

- dont les parents habitent à Bobigny
- de façon régulière dès l'âge de dix semaines
- à partir de 12 mois pour l'accueil occasionnel

POUR SOLLICITER UNE PLACE EN CRÈCHE MUNICIPALE OU DÉPARTEMENTALE :

- la demande peut être faite à partir du 6^e mois de grossesse
- en prenant un rendez-vous avec la directrice de la crèche choisie
- une seule et même demande vaut pour une ou plusieurs crèches, par ordre de préférence

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ÉTUDIÉS par la Commission d'admission à un mode d'accueil (la CAMA), qui émet les propositions d'attribution des places disponibles. Le nombre d'examen par la commission est limité à trois par enfant.

Plus d'informations sur le site www.bobigny.fr

Participation des familles

Le montant de la participation financière des parents est déterminée en fonction d'un taux d'effort, calculé par la Caisse d'allocations familiales et basé sur les revenus et la composition de la famille.



Financement des modes d'accueil

Les crèches bénéficient du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales, du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la ville de Bobigny.



Service Petite enfance

Hôtel de ville
31, avenue du Président Salvador Allende
BP 80004
93001 Bobigny cedex
Tél. 01 41 60 95 47



www.bobigny.fr

Les modes d'accueil de la petite enfance



www.bobigny.fr



Les modes d'accueil de la petite enfance

Vous souhaitez confier votre tout-petit à l'une des structures d'accueil de la ville de Bobigny ?

Plusieurs solutions sont envisageables et chacune a ses spécificités : en établissement collectif ou à domicile, de façon régulière ou occasionnelle, à temps plein ou partiel... Chaque offre propose un accueil favorisant le bien-être physique, psychique et affectif de l'enfant, grâce à un personnel qualifié, des locaux et des matériels adaptés jusqu'à l'âge de sa scolarisation.



Crèches multi-accueil municipales

Ces structures collectives proposent un accueil :

- **régulier** en temps plein ou partiel, de un à cinq jours par semaine
- **occasionnel**, soit deux demi-journées par semaine ou une petite journée
- **d'urgence** de courte durée, **sous réserve des disponibilités** et de l'appréciation de la situation par la directrice.

Les enfants sont accueillis par une équipe de professionnels de la petite enfance, placée sous la responsabilité d'une directrice.

→ Crèche multi-accueil Danielle Casanova

Rue d'Oslo / 01 48 47 55 54

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 30 places en accueil régulier dont 2 places en accueil d'urgence
- 10 places en accueil occasionnel (5 places pendant les petites vacances scolaires)

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

- accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- accueil occasionnel du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h

FERMETURES ANNUELLES

- pont de l'Ascension
- mois d'août
- une semaine pendant les fêtes de fin d'année
- deux journées pédagogiques par an

→ Crèche multi-accueil Tony Lainé

Au centre polyvalent de santé Aimé Césaire
26, rue de la Ferme / rez-de-chaussée
01 75 34 30 50

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 15 places en accueil régulier dont 2 places en accueil d'urgence (occasionnel ou régulier)
- 10 places en accueil occasionnel (5 places pendant les petites vacances scolaires)

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

- accueil régulier du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
- accueil occasionnel du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

FERMETURES ANNUELLES

- pont de l'Ascension
- mois d'août
- une semaine pendant les fêtes de fin d'année
- deux journées pédagogiques par an



Crèches collectives départementales

Gérées par le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, elles sont réservées aux familles de Bobigny ou d'une autre commune du département. Elles proposent un **accueil régulier, à temps plein ou partiel** (de deux à cinq jours par semaine).

Les enfants sont accueillis par une équipe constituée de professionnels de la petite enfance, sous la responsabilité d'une directrice, et sont regroupés en section selon leur tranche d'âge. Ces crèches sont ouvertes du **lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30**.

→ Crèche de l'Union

23, rue de l'Union
01 48 30 33 55

Capacité d'accueil : 60 places

→ Crèche Fernand Lamaze

50-60, rue Marcel Cachin
01 48 36 25 05

Capacité d'accueil : 60 places

→ Crèche la Bergère

Cité administrative n°2
Avenue Paul Vaillant-Couturier
01 71 29 57 37

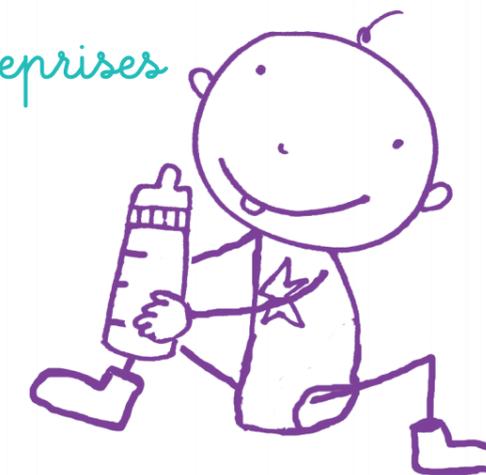
Capacité d'accueil : 60 places

Crèches inter-entreprises

→ Crèche Les Gazouillis

40, rue Hector Berlioz

Renseignement auprès du service de la petite enfance : 01 41 60 95 47
Places réservées par les entreprises de Bobigny pour les enfants de leur personnel



Crèche familiale municipale

Les enfants sont **accueillis au domicile des assistantes maternelles balbyniennes** employées par la commune, **agrées** par le conseil général de la Seine-Saint-Denis et **encadrés** par une équipe de professionnels de la petite enfance. Elles participent régulièrement avec les enfants à des **activités d'éveil dans les locaux de la crèche familiale**.

→ Crèche familiale Olympe de Gouges

14 bis, rue Hector Berlioz
01 48 30 24 16

Ouverte du lundi au vendredi de 7 h à 19 h

Fermetures annuelles pendant le mois d'août et deux journées pédagogiques par an
Capacité d'accueil : 70 places

Crèches associatives

Soutenues financièrement par la ville de Bobigny, elles réservent un quota de places aux familles balbyniennes pour un **accueil régulier de cinq jours par semaine, à plein temps**.

→ Crèche familiale L'île aux enfants

Gérée par Asmae – Association sœur Emmanuelle – 6, rue Perron
Renseignements auprès du service Petite enfance : 01 41 60 95 47
Nombre de places réservées : 12

→ Crèche La maison kangourou

Crèche du Centre de médecine physique et de réadaptation gérée par l'association La maison kangourou
25, rue des Républicains espagnols
Renseignements auprès du service Petite enfance : 01 41 60 95 47
Nombre de places réservées : 28

→ Crèche Sol en Si

Gérée par l'association Sol en Si
24, rue du Lieutenant Lebrun
Renseignements auprès du service Petite enfance : 01 41 60 95 47
Nombre de places réservées : 10

